

# Tarife 2011: Die Strombranche muss Zusammenhänge aufzeigen



**Josef A. Dürr,**  
Direktor VSE

Der 31. August ist in der Stromwirtschaft zu einem Schlüsseldatum geworden. Bis zu diesem Datum müssen die Elektrizitätsversorger ihre Tarife für das nächste Jahr veröffentlichen. Diesmal werden zahlreiche Unternehmen Tarifierhöhungen bekannt geben. Ursachen sind gestiegene Produktionskosten, höhere Preise für zugekaufte Energie und vom Parlament beschlossene, höhere Abgaben.

Angesichts der sich neuerlich abzeichnenden Tarifik Diskussion fragt sich, weshalb Strompreise überhaupt zu einem öffentlichen Thema werden. Im Markt bestimmt sich der Preis durch Angebot und Nachfrage – ein Prozess, der grundsätzlich unabhängig von Politik und öffentlicher Meinung verläuft. Anders sieht es beim Service public aus. Hier wird der Preis nach politischen Gesichtspunkten festgelegt. Dies ruft wiederum Interessengruppen auf den Plan, was eine öffentliche Diskussion nach sich zieht.

Beim Strom fehlt bis heute der Entscheid, ob das Prinzip Service public oder Markt gilt. Zwar will das StromVG den Strommarkt einführen, mit der abgesicherten Grund-

versorgung zu Gestehungskosten wurde hingegen ein Service public etabliert. Im Energiebereich, bei dem anders als bei den Netzen Wettbewerb möglich ist, ist aber dem Marktpreis gegenüber regulierten Preisen klar der Vorzug zu geben: Die Anbieter erhalten dadurch Anreize zu investieren. Die Nachfrage wiederum wird angehalten, mit dem knappen Gut Strom sparsam umzugehen.

Ist ein Marktpreis – wie im Netzbereich – nicht möglich, so muss der regulierte Preis zumindest sicherstellen, dass sich notwendige Investitionen finanzieren lassen. Allein Swissgrid veranschlagt ihren Investitionsbedarf in den nächsten zwei Jahrzehnten auf 6 Mia. CHF – Geld, das beschafft und verzinst werden muss. Im Mai hat aber der Bundesrat den anrechenbaren Zinssatz erneut gesenkt, nachdem er bereits im Dezember 2008 eine Reduktion um einen Prozentpunkt beschloss. Damit droht der Strombranche mittelfristig die Gefahr, wie die SBB in eine Finanzierungslücke zu geraten.

Aufgabe der Strombranche wird es sein, in den diesjährigen Tarifdiskussionen diese Zusammenhänge transparent und nachvollziehbar darzulegen und Konsequenzen einer politisch motivierten Tiefpreispolitik aufzuzeigen.

## Tarifs 2011 : la branche doit expliquer les liens de cause à effet

**Josef A. Dürr,**  
directeur de l'AES

Pour la branche de l'électricité, le 31 août a revêtu une importance cruciale. En effet, d'ici à cette date, les entreprises d'approvisionnement en électricité doivent publier leurs tarifs pour l'année prochaine et cette fois-ci, un grand nombre d'entre elles vont signaler des hausses. Les raisons ? Une augmentation des coûts de production, des prix plus élevés pour de l'énergie achetée ainsi que des redevances plus élevées, mesure décidée par le Parlement.

Au vu des discussions tarifaires qui ne manqueront pas de surgir, on peut se demander pourquoi les prix de l'électricité sont débattus sur la place publique. En général, c'est le principe de l'offre et de la demande qui régit le marché; un processus parfaitement indépendant de courants politiques et de l'avis du public. En matière de service public, la réalité est tout autre. Dans ce domaine, les prix sont définis en fonction d'avis et d'opinions politiques. Cette situation stimule les groupements d'intérêt à s'exprimer, fait qui, à son tour, déclenche les débats publics.

Pourtant, lorsqu'il est question d'électricité, nul n'a su ou pu statuer à ce jour si le principe du service public ou celui du marché s'appliquait. Certes, la LApEl souhaite renforcer les forces de marché en présence; mais en privilégiant la notion d'approvisionnement de base à prix coûtant garanti, c'est la notion de service public que l'on

établit. Dans le domaine énergétique où, contrairement à celui des réseaux, la concurrence est possible, il est nettement plus logique, voire raisonnable, que de faire primer les prix du marché et non les prix réglementés. Ainsi, les fournisseurs seraient incités à investir alors que, du côté de la demande, les consommateurs seraient appelés à gérer plus parcimonieusement cette ressource rare.

Or si, comme dans le monde des réseaux, les prix du marché ne peuvent s'imposer, les prix réglementés devraient au moins garantir que les investissements nécessaires sont finançables. Rien que Swissgrid estime ses besoins en investissements à 6 mia. CHF pour les deux prochaines décennies – un montant qu'il faudra d'abord se procurer et qui devra porter intérêt. Au mois de mai toutefois, le Conseil fédéral avait de nouveau abaissé le taux d'intérêt à prendre en compte après avoir approuvé, en décembre 2008 déjà, une réduction d'un point pour cent de ce même taux. Dès lors, la branche de l'électricité risque, à moyen terme, de tomber dans un gouffre financier, comme cela s'est déjà produit chez les CFF.

Aussi revient-il maintenant à la branche de l'électricité de présenter et d'expliquer de façon transparente et compréhensible tous ces liens de cause à effet avant de mettre sur la table les conséquences d'une politique des petits prix motivée par des arguments politiques.